

neosel

numéro du produit: 9540

FS Modifié le : 09.12.2005

Date d'impression : 13.12.2005

Page: 1 de 5

1. Identification de la préparation et de la Société**Nom commercial:** neosel**Utilisation de la préparation:** (14) additif pour détergents professionnels pour machines**Fabricant / Importateur**

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG, Mühlenhagen 85, D-20539 Hamburg
Telefon: +49 (0)40/78960-0 Telefax: +49 (0)40/78960-120 E-Mail: info@drweigert.de
Dr. Weigert FRANCE S.A.S., Centre d'Affaires Paris-Nord, Bâtiment AMPERE 3
93153 Le Blanc Mesnil Cedex Téléphone : 01 48 67 90 33 Télécopie : 01 48 67 29 14

Appel d'urgence : France: ORFILA téléphone : 01 45 42 59 59

Suisse: Toxikologisches Informationszentrum Zürich Telefon: +41-12515151

2. Composition / Information sur les composants

Composants dangereux selon la directive 99/45/CE. pour des préparations dangereuses. Ces données se rapportent aux propriétés des différents composants pures et non pas aux caractéristiques de risque ou une classification éventuelle de cette préparation - voir à ce sujet les paragraphes 3 + 15.
Pour texte intégrale des phrases R voir paragraphe 16.

Composants dangereux: % Symbols Phrases R

| Composants dangereux: | % | Symbols | Phrases R |
|-------------------------------------|---|---------|-----------|
| CAS: 7647-14-5 EINECS: 231-598-3 | - | - | - |
| | | | - |

3. Identification des dangers

- Néant, car cette préparation n'est pas considérée comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

4. Premiers secours**Indications générales :** aucun**En cas de contact avec la peau :** Laver avec de l'eau.**En cas de contact avec les yeux :** Laver avec de l'eau.**En cas d'ingestion :** Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin si les malaises continuent.

neosel

numéro du produit: 9540

FS Modifié le : 09.12.2005

Date d'impression : 13.12.2005

Page: 2 de 5

5. Mesures de lutte contre l'incendie !!!

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, mousse, poudre, gaz carbonique. Les moyens d'extinction sont à déterminer en fonction de l'environnement de l'incendie.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité :

néant

Risques particuliers par la matière, ses résidus de combustion ou émanation de gaz :

néant

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu en plus de sec. 8:

Utiliser un appareil respiratoire indépendant.

Autre conseils:

Le produit lui-même ne brûle pas.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

!!!

Précautions individuelles en plus de section 8:

Aucune

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les canalisations, les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser manuellement (balai...) et éliminer selon la législation.

Rincer les restes résiduels abondamment avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

Manipulation: En utilisation correcte, aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Stockage: Conserver les seaux bien fermés. A protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Mesures d'ordre technique : Aucune mesure particulière n'est nécessaire

Constituants se rapportant à l'exposition professionnelle :

| CAS-Nr. | Substance | mg/m ³ ; ml/m ³ |
|---------|-----------|---------------------------------------|
|---------|-----------|---------------------------------------|

| | | |
|---|---|---|
| - | - | - |
|---|---|---|

Protection individuelle:

Pas de dispositions spécifiques nécessaires. Prière de respecter les précautions habituelles lors de l'utilisation de produits chimiques

neosel

numéro du produit: 9540

FS Modifié le : 09.12.2005

Date d'impression : 13.12.2005

Page: 3 de 5

9. Propriétés physiques et chimiques avec relevance pour la préparation

Forme: Poudre

Point éclair : n.a.

Couleur: blanche

Valeur pH (20°C) env.: 7 (10 %)

Odeur: Spécifique au produit

Réserve acide-/alcali: -

Densité(20 ° C) g/cm³ environ: -

Solubilité dans l'eau((20 ° C): miscible

Poids spécifique g/l : 1100

Viscosité (20 ° C) mPa s : -

n.a. : nicht anwendbar/ not applicable/ pas applicable; "-": keine Daten, no data, aucunes données

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Aucune décomposition en utilisation correcte.

Matières à éviter: Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Produits de décomposition dangereuse: Aucun en utilisation correcte.

11. Informations toxicologiques

L'évaluation des propriétés toxicologiques du produit est basée exclusivement selon les données des matières premières et les critères du décret des matières dangereuses et des directives européennes 99/45/CE. Des données d'essai pour la préparation ne sont pas disponibles.

12. Informations écologiques !!!

L'évaluation des propriétés écologique du produit est basée exclusivement selon les données des matières premières et les critères du décret des matières dangereuses et des directives européennes 99/45/CE. Des données d'essai pour la préparation ne sont pas disponibles.

Ne pas rejeter le concentré dans les canalisations publiques, les surfaces / les nappes d'eaux souterraines.

Lors de l'évacuation des solutions d'utilisation diluées dans les canalisations publiques respecter les cahiers des charges locaux (valeur pH). La fonction de la station d'épuration publique n'est pas influencée lors de l'introduction de solution diluée à l'intérieur du domaine pH autorisé. La biodégradabilité du produit -si applicable- correspond à la réglementation en vigueur.

13. Considérations relatives à l'élimination

Résidus de produits : Les résidus doivent être éliminés (incinérés) selon la réglementation en vigueur par un organisme agréé. N° EAK recommandé : 070608 : les résidus résultant de matières grasses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants, de produits pour le soin du corps / d'autres résidus de réaction et de distillation ; pour les bombes aérosols: 160504 des gaz contenant des substances dangereuses dans des réservoirs sous pression.

Emballages en état brut : les emballages en HDPE contaminés doivent être complètement vidés; possibilité de recyclage ou élimination(incinération).

Respecter les directives communales / locales.

neosel

numéro du produit: 9540

FS Modifié le : 09.12.2005

Date d'impression : 13.12.2005

Page: 4 de 5

14. Informations relatives au transport

selon des réglementations internationales harmonisés par ADR/RID/IMDG-Code/IATA-DGR/ICAO-TI:

Numéro UN: -

Nom technique:

Proper Shipping Name:

-

Classe - Groupe d'emballage :-

Marine Pollutant: -

EmS -

Étiquette(s) No.: - ,

Remarque:

15. Informations réglementaires

Classification et étiquetage pour le produit délivré selon la directive 1999/45/CE pour des préparations dangereuses.

Symbol(s): -

contient:

Indications de risques:

- Néant, car cette préparation n'est pas considérée comme dangereuse dans le sens de la directive

Mesures de sécurité :

none Néant. Prière de respecter les précautions habituelles lors de l'utilisation de produits chimiques

Remarques:

neosel

numéro du produit: 9540

FS Modifié le : 09.12.2005

Date d'impression : 13.12.2005

Page: 5 de 5

16. Autres Informations

Texte intégral des phrases R mentionnés en alinéa 2

Restriction d'utilisation recommandée:

- Composants selon la règlement européen relatif au détergents 648/2004/CE !!!
- _ Substances actives pour des biocides / désinfectants:

Autre sources des informations:

Les conseils d'utilisation et des informations complémentaires sont disponibles sur nos fiches techniques sous www.drweigert.de - paragraphe "Service"

Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Les informations sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles, à la date de mise à jour de la fiche de données de sécurité. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.